

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
20 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

## *Devoteam S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses  
valeurs mobilières de la société réservée aux  
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise***

Assemblée générale du 5 juin 2020, résolution n°23

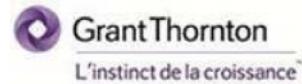
Devoteam S.A.

73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

*Ce rapport contient 3 pages*



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



**Grant Thornton**  
Membre français de Grant Thornton International  
20 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

## **Devoteam S.A.**

Siège social : 73, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret  
Capital social : €1 263 015

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale du 5 juin 2020, résolution n°23

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à mettre préalablement en place, pour un montant nominal maximum de 50 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou valeurs mobilières à émettre données dans le rapport du Directoire.

**Devoteam S.A.**  
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de  
diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne  
d'entreprise*

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Directoire.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 15 mai 2020

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International



Jean-Pierre Valensi  
Associé



Vincent Papazian  
Associé